



Marché de l'Art et de l'Artisanat d'Art le vendredi 20 juillet 2018 de 7h00 à MINUIT

FERMETURE DE LA PLACE MARLAND et DE LA ROUTE DE GRANVILLE jusqu'à l'intersection de la rue Saint-Pierre

Le Maire de SAINT-PAIR-SUR-MER

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L131-4.

Vu le code de la route et notamment les articles R.36, R37 et R225.

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière.

CONSIDERANT qu'il y a lieu, de faciliter le bon déroulement de ce marché artisanal en interdisant le stationnement de tous types de véhicules sur le parking de la place de Gaulle et la rue de Granville,

ARRETE

Article 1^{er} :

En raison du marché de l'ART et de l'ARTISANAT d'ART, le vendredi 20 juillet 2018, le stationnement de tous types de véhicules sera interdit place de Gaulle et route de Granville, du jeudi 19 juillet 2018 à MINUIT au samedi 21 juillet 2018 à 1h00.

L'accès sera toutefois autorisé aux piétons.

Article 2 :

Le sens de circulation est modifié le vendredi 20 juillet 2018 de 07h00 à 1h00 le samedi 21 juillet 2018.

L'accès au casino se fera par l'allée Lecourtois.

Article 3 :

Pour la sécurité des piétons et la circulation de jour comme de nuit, la matérialisation et la signalisation seront mises en place par les Services Techniques de la Ville de Saint Pair sur Mer.

Article 4 :

Les infractions aux dispositions suivantes et du code de la route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne, à :

- Monsieur le Commandant du Commissariat de Granville.
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de Saint Pair sur Mer.
- Monsieur le Chef de corps du centre de secours de Granville.
- Monsieur le Responsable des services techniques municipaux de Saint Pair sur Mer.
- Madame la Directrice de l'office culturel de Saint Pair sur Mer.

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER,
Le 9 juillet 2018

Le Maire,

Guy LECROISEY

